

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 19 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 et fixant le modèle de plan pluriannuel de financement d'un établissement social ou médico-social

NOR: SANS0625080A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le ministre de la santé et des solidarités,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48 et R. 314-82 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48 et R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe 2 prévue à l'article 2 de l'arrêté du 22 octobre 2003 susvisé en application du 1^o du II de l'article R. 314-17 et de l'article R. 314-20 du code de l'action sociale et des familles est remplacée par l'annexe figurant au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2006.

*Le ministre de la santé et des solidarités,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT*

*Le ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT*

ANNEXE

MODÈLE DE PLAN DE FINANCEMENT
D'UN ÉTABLISSEMENT SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)						
RESSOURCES						
Augmentation des fonds propres (associatifs ou apports)						
Réserves des plus-values nettes (établissements publics)						
Subventions d'investissement						
Excédents ou réserve de trésorerie affectés à l'investissement						
Plus-values de cessions d'actifs / Dons et legs en capital						
Emprunts prévus au plan						
Autres dettes financières (dont dépôts et cautionnements reçus...)						
Amortissements des actifs acquis avant le démarrage du plan						
Amortissements des acquisitions du plan						
- Constructions (bâtiments)						
- Agencements installations						
- Matériel-outillage, équipements mobiliers						
- Autres immobilisations						
Amortissements des charges à répartir sur plusieurs exercices						
<i>Comptes de liaison investissement</i>						
Total = A						
EMPLOIS						
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat						
Remboursement des emprunts antérieurs						
Remboursement des emprunts prévus au plan						
Investissements prévus au plan						
- Constructions (bâtiments)						
- Agencements installations						
- Matériel-outillage, équipements mobiliers						
- Autres immobilisations						
- Immobilisations financières - prêts, cautionnements versés..						
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
<i>Comptes de liaison investissement</i>						
Total = B						
VARIATION NETTE DU FRI (A - B) = C						
FRI INITIAL = D						
FRI CUMULE = D + C = E						
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)						
RESSOURCES						
Dotations aux provisions (réglementées et pour charges)						
Reprise des déficits d'exploitation						
<i>Comptes de liaison trésorerie</i>						
Total = F						
EMPLOIS						
Reprise à l'investissement des réserves de trésorerie (art. R.314-48 CASF)						
<i>Reprise sur les réserves de compensation :</i>						
- des déficits						
- des charges d'amortissement						
Reprise sur provisions (réglementées et pour risques et charges)						
<i>Reprise des excédents :</i>						
- à la réduction des charges ou aux mesures d'exploitation						
- à l'investissement						
Reprise sur fonds dédiés						
<i>Comptes de liaison trésorerie</i>						
Total = G						
VARIATION NETTE DU FRE = (F - G) = H						
FRE INITIAL = I						
FRE CUMULE = I + H = J						
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL CUMULE (E + J)						